

COMMUNIQUE DE PRESSE

Incendies majeurs : déploiement des dispositifs d'aides sociales Carcept Prev

à Paris le 28 juillet 2026

Les salariés des branches du Transport routier (Marchandises, Voyageurs, Sanitaires) et du Transport urbain impactés par les incendies majeurs (Gironde, Landes, Var, Fontainebleau, ...) bénéficient d'un soutien sous la forme d'aide financière et d'accompagnement psychologique grâce à l'activation des dispositifs de solidarité du programme « Transportez-Vous Bien » proposé par CARCEPT Prévoyance.

L'aide représente 1 000€ par salarié + 500€ par enfant à charge afin de faire face aux premières urgences.

Le bénéfice de l'aide n'est pas conditionné à un plafond de ressources, mais dépend de l'un ou l'autre de ces cas de figure :

- L'habitation a subi des dégâts matériels au point d'obliger le/les occupant(s) à se reloger.
- L'entreprise employeuse sera fermée au moins 10 jours à la suite des dégâts matériels causés par l'évènement qui oblige l'employeur à déclencher le chômage partiel.

Cette action sociale est déployée par les partenaires sociaux du Transport qui ont souhaité mobiliser les dispositifs de solidarité du programme de prévention santé « Transportez-Vous-Bien », ainsi qu'ils l'avaient déjà fait lors de précédents épisodes climatiques majeurs.

Déployé par la branche depuis 2017 et géré par l'institution de prévoyance à but non lucratif CARCEPT Prévoyance, le programme « Transportez-Vous-Bien » accompagne chaque année des milliers de salariés du secteur pour agir en faveur de leur santé (sommeil, gestion du stress, nutrition, maladies chroniques, aidants salariés, etc...).

Par ailleurs, CARCEPT Prévoyance mobilise également une cellule de soutien psychologique accessible aux salariés du secteur et à leurs proches.

Pour bénéficier de ces dispositifs d'aide sociale, il est nécessaire :

- d'être salarié(e) des branches Transport Routier et Transport Urbain et de cotiser auprès de CARCEPT Prévoyance au fonds de haut degré de solidarité du régime de prévoyance conventionnel,
- de résider et/ou travailler dans un territoire touché par un incendie majeur.

La demande peut être formulée :

- depuis le site [transportez-vous bien.fr](https://www.transportez-vous-bien.fr).
- par téléphone auprès de l'Action sociale Carcept Prev au 09 88 20 88 01 (numéro Cristal - prix d'un appel non surtaxé).

À propos de Carcept Prev : Carcept Prev est la marque de la protection sociale du Transport, qui accompagne la branche du Transport dans tous les domaines de la protection sociale, qu'il s'agisse de retraite, de santé, de prévoyance ou l'action sociale et la prévention santé, dont elle assure la protection sociale depuis plus de 60 ans. Plus d'informations sur <https://www.carcept-prev.fr/>

Contact presse : etienne.loos@klesia.fr